

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 29 juin 2022**  
**Extrait du registre des délibérations**

n° 2022-06-29-08

**Date de la convocation**

23/06/2022

Convoqués : 23

Présents : 17

Représentés : 4

Absents : 2

L'an deux mil vingt deux, le vingt-neuf juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Anne-Marie LATEUR, Paolo MARCELO, Céline TAMPIGNY

**Étaient représentés :** Karine PAGEAU par Paolo MARCELO, Vincent DAINE par Sonia DOUAY, Gérard LEROY par Maryse-Corinne ROSE et Christine BOURDELLE par Pierre DURAND

**Étaient absents :** Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que le 10 mai 2022, la commune a déposé auprès de l'Agence Routière Départementale une demande d'autorisation pour les travaux sur la RD 920, dans le cadre du projet de sécurité routière :

- La réalisation d'îlots franchissables ;
- La réalisation d'une écluse double ;
- La réalisation d'un stationnement à cheval.

Il explique que désormais, le département propose à la commune de signer une convention pour une durée de 18 ans. Dans celle-ci, la commune s'engage à assumer la responsabilité du financement des travaux et l'entretien des ouvrages après réalisation, avec une clause de substitution si l'engagement n'est pas respecté.

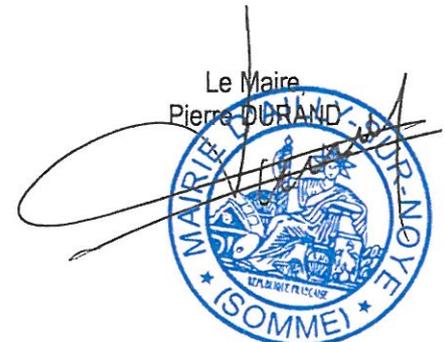
Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Somme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire  
Pierre DURAND



**OBJET :**  
**Patrimoine**

**Convention avec le  
CD80 pour travaux sur  
la RD 920**